



SAPEURS-POMPIERS

Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-53

Étaient présents avec voix délibérative :

Monsieur Pierre Maisonnat, président, conseiller départemental, adjoint au maire de Mauves
Monsieur Jean-Manuel Garrido, 1^{er} vice-président, maire de Saint-André-de-Cruzières (en visioconférence)
Monsieur Laurent Marce, 3^{ème} vice-président, conseiller départemental, maire de Talencieux (en visioconférence)

Assistés de :

Colonel Vincent Honoré, directeur départemental du service d'incendie et de secours
Colonel Laurent Courtial, directeur départemental adjoint du service d'incendie et de secours
Monsieur Patrice Vannier, chef du groupement ressources

Excusée :

Madame Sandrine Genest, 2^{ème} vice-présidente, conseillère départementale, maire de Lachapelle-sous-Aubenas

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent Marce

Objet : Recrutement d'un agent public en contrat à durée indéterminée

Le conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV, portant dispositions générales relatives aux services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du Conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Ardèche,

Vu la délibération n°2021-54 du conseil d'administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au bureau et au président,

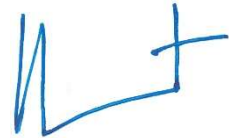
Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Considérant la création d'un poste d'attaché territorial sur des fonctions de chargé(e) des affaires juridiques par délibération n°2024-40 en date du 26 juin 2024,
Considérant le jury de recrutement du 4 septembre 2024,
Considérant qu'aucun fonctionnaire n'a candidaté,
Considérant que la candidate retenue possède un statut d'agent public en contrat à durée indéterminée au sein de la fonction publique hospitalière,
Considérant que le recrutement prendra effet au 1^{er} novembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- I. **AUTORISE** le recrutement d'un agent contractuel de droit public en contrat à durée indéterminée pour exercer les fonctions de chargé (e) des affaires juridiques,
- II. **FIXE** sa rémunération conformément au cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- III. **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence,

Le président
du conseil d'administration



Pierre Maisonnat